

**Marie-Noëlle Gérain Breuzard**  
Directrice Générale  
[dq@chu-tours.fr](mailto:dq@chu-tours.fr)

**Richard Dalmasso**  
Directeur Général Adjoint  
[dq@chu-tours.fr](mailto:dq@chu-tours.fr)

Affaire suivie par :  
**Ivy Mouchel**  
Directeur des Services Techniques et du Patrimoine  
[i.mouchel@chu-tours.fr](mailto:i.mouchel@chu-tours.fr)

Références à rappeler :  
MNGB/RD/IM/MLC/2020-36

PJ : 1

Commission Nationale du Débat Public  
Madame la présidente  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Tours, le 04 mars 2020

Madame la présidente,

Je vous transmets la déclaration d'intention préalable concernant le projet de construction de deux équipements hospitaliers du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours que sont le Nouvel Hôpital de Trousseau (NHT) et le Nouvel Hôpital de Clocheville (NHC).

Le CHRU de Tours, en sa qualité de maître d'ouvrage agissant au nom et pour le compte de l'Etat - Ministère de la santé, a étudié l'éligibilité de cette opération au champ d'application de l'article R.121-2 du Code de l'Environnement (saisine de droit de la Commission Nationale du Débat Public).

Il est établi, au regard du tableau listant les catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la Commission Nationale du Débat Public est saisie de droit en application du I de l'article L. 121-8 du Code de l'Environnement, que les projets NHT et NHC, d'un montant total de 173 M€ HT travaux, ne présentent qu'un caractère scientifique marginal en surface (volet U du CHRU qui représente moins de 5% des surfaces de chacun de ces projets) et ne rentrent de ce fait pas dans la catégorie 10 de ce tableau « 10. Equipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques ». (cf jugement du TA de Paris TA Paris, 6 mai

2019, req. n° 1715536/4-2 et de la décision du 6 mars dernier relative à la reconstruction du CH du Mans).

Aussi nous vous transmettons cette déclaration d'intention qui sera publiée sur les sites internet du CHRU de Tours et de la Préfecture de l'Indre et Loire et affichée à la Préfecture de l'Indre et Loire ainsi que dans les Mairies des communes de Chambray-lès-Tours et Saint-Avertin.

Je vous prie, Madame la présidente, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

La Directrice Générale  
du CHU de Tours



~~La Directrice Générale et par déléation.~~

~~Le Directeur Général Adjoint.~~

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

**Richard DALMASSO**

Copie : Préfecture d'Indre-et-Loire – Mme la Préfète ORZECOWSKI